

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

Le cinq avril deux mille dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal du bâtiment annexe de la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée le 1^{er} février 2019 par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Membres présents : Mesdames et Messieurs Yvette BALDINGER, Elisabeth DENILAULER, Philippe GRAELING, Paul GRAFF, Philippe HARTE, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER-BODEIN, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

Membres absents excusés Angélique PAULUS procuration à Pia IMBS, Bertrand FURSTENBERGER procuration à Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH procuration à Yvette BALDINGER, Irina GASSER procuration à Chantal LIBS, Célia PAWLOWSKI procuration à Bruno MICHEL

Membres non excusés : Anne HIRSCHNER, Rémy REUTENAUER, Nicolas SOHN

Liste des points :

2019-04-01	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2019
2019-04-02	Approbation du compte de gestion 2018
2019-04-03	Approbation du compte administratif 2018
2019-04-04	Approbation du budget supplémentaire 2019
2019-04-05	Admission en non-valeur
2019-04-06	Subvention en faveur du Tennis Club pour la location de courts de tennis extérieurs
2019-04-07	Subvention en faveur de l'Association Foncière de Holtzheim et autorisation de signer une convention
2019-04-08	Subvention en faveur de l'ASH Football
2019-04-09	Mise à disposition du complexe de la salle de la Bruche, à titre gratuit, en faveur du Tennis Club de Wolfisheim dans le cadre de l'organisation du Loto
2019-04-10	Acquisition de l'immeuble du Crédit Agricole sis 13 rue de l'école à Holtzheim
2019-04-11	Divers

-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-

2019-04-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2019.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2019-04-02 Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- VU** le budget primitif de l'exercice 2018 ainsi que les décisions modificatives qui s'y attachent
- CONSIDERANT** la régularité des écritures
- DECLARE** que le compte de gestion dressé en 2018 par M. le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Compte de gestion 2018

067069

TRES. ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



La Mairie Publique en Service de Secteur Local

21200 - HOLTZHEIM -

GED

Etat II-2

Exercice 2018

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	1 812 539,42		-2 016 668,52		-204 129,10
Fonctionnement	766 553,59	350 000,00	342 054,28		758 607,87
TOTAL I	2 579 093,01	350 000,00	-1 674 614,24		554 478,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 579 093,01	350 000,00	-1 674 614,24		554 478,77

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

- * / - * / - * / - * / - * / - * / - * / - * / -

2019-04-03 Approbation du compte administratif 2018 et affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Yvette BALDINGER, Madame le Maire s'étant retirée lors du vote du compte administratif

Après en avoir délibéré,

Après examen et analyse du compte administratif 2018

Vu les décisions prises par la commission des finances en date du 18 mars 2019

DECIDE d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	1 812 539,42		-2 016 668,52	-204 129,10
Fonctionnement	766 553,59	350 000	342 054,28	758 607,87
Total	2 579 093,01	350 000	-1 674 614,24	554 478,77

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 était arrêté à 2 579 093,01 €.

Le Conseil Municipal avait décidé d'affecter 350 000 € en investissements, l'exercice 2018 s'arrête avec un déficit de 1 674 614,24 € d'où un résultat de clôture excédentaire de 554 478,77 €.

Les membres du conseil municipal décident les inscriptions budgétaires suivantes au budget 2019 :

Compte	Section	Budget primitif 19	Budget supplémentaire 19	Totaux
001	Investissement dépense déficit 2018	-150 000,00	-54 129,10	-204 129,10
1068	Investissements recette capitalisée	150 000,00	310 000,00	460 000,00
002	Fonctionnement recette excédent 2018	200 000,00	98 607,87	298 607,87

DECIDENT d'affecter une dotation de quatre cent soixante mille euros (460 000 €) en section d'investissement au compte 1068

DECIDENT de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018, à savoir, (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent sept euros et 87 cents (298 607,87 €) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 2019

Note de synthèse est jointe au compte administratif 2018.

A l'unanimité		Pour	19	Contre		Abstention	1	Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---	---------	---	-------------	--

-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-

2019-04-04 Approbation du budget supplémentaire 2019

Le budget primitif 2019 a été voté le 14 décembre 2018, le compte administratif a été adopté le 5 avril 2019, il appartient aux membres du conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire 2019 afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2018 sachant qu'une partie des résultats a déjà été repris au budget primitif.

Rappel des résultats de l'exercice 2018. Compte administratif 2018

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	1 812 539,42		-2 016 668,52	-204 129,10
Fonctionnement	766 553,59	350 000	342 054,28	758 607,87
Total	2 579 093,01	350 000	-1 674 614,24	554 478,77

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 était arrêté à 2 579 093,01 €.

Le Conseil Municipal avait décidé d'affecter 350 000 € en investissements, l'exercice 2018 s'arrête avec un déficit de 1 674 614,24 € d'où un résultat de clôture excédentaire de 554 478,77 €.

Inscriptions budgétaires en 2019

Compte	Section	Budget primitif 19	Budget supplémentaire 19	Totaux
001	Investissement dépense déficit 2018	-150 000,00	-54 129,10	-204 129,10
1068	Investissements recette capitalisée	150 000,00	310 000,00	460 000,00
002	Fonctionnement recette excédent 2018	200 000,00	98 607,87	298 607,87

TOTAL : 554 478,77 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU les décisions prises par la commission des finances en date du 18 mars 2019

APPROUVE le budget supplémentaire 2019 présenté par Yvette Baldinger, membre de la commission des finances, en l'absence de Madame la Présidente de la commission des Finances, conformément au document joint soit :

- 98 607,87 € (quatre-vingt-dix-huit mille six cent sept euros et 87 cents) en section de fonctionnement en dépenses et en recettes
- 330 000 (trois cent trente mille euros) en section d'investissement en dépenses et en recettes.

Observations :

L'état annexe D1 « décision en matière de taux de contribution directes » reprend les éléments figurant sur l'état 1259 notifié.

L'annexe B1.7 reprend les subventions figurant au BP 2019.

Le budget supplémentaire est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018, une partie étant déjà repris au budget primitif.

La DBM N°1, votée en date du 8 février 2019, est intégrée au budget supplémentaire 2019

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

****/**/**/**/**/****

2019-04-05 Admission en non-valeur

La trésorerie a transmis un état des produits irrécouvrables pour admission en non-valeur. Il s'agit d'une écriture émise entre 2015. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur de la pièce ci-dessous (compte 6541)

ANNEE et n° titre	REF	DEBITEUR	Motif de la présentation	MONTANT €
2015	T-2532871633	Reworld Media RMP	Combinaison infructueuse d'actes	39,00
			TOTAL	39,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADMET en non-valeur ces produits irrécouvrables d'un montant total de trente-neuf euros (39 euros)

ANNEE et n° titre	REF	DEBITEUR	Motif de la présentation	MONTANT €
2015	T-2532871633	Reworld Media RMP	Combinaison infructueuse d'actes	39,00
			TOTAL	39,00

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-

2019-04-06 Subvention en faveur du Tennis Club pour la location de courts de tennis extérieurs

Dans le cadre de la location des courts de tennis durant la période hivernale au centre de la ligue à Hautepierre, le tennis Club de Holtzheim sollicite une subvention pour la location de trois courts en moyenne le mercredi soir, et d'un court le lundi soir (environ 2200 €),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE le versement d'une subvention au Tennis Club à hauteur de 1 000 euros (mille euros) pour la location des terrains de tennis, afin de participer à leurs frais de fonctionnement.

Cette subvention est imputée à l'article 6574 du budget 2019.

A l'unanimité	Pour	15	Contre	1	Abstention	4	Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	------	----	--------	---	------------	---	---------	---	-------------	--

-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-

2019-04-07 Subvention en faveur de l'Association Foncière de Holtzheim

La municipalité est soucieuse de développer des pistes cyclables ou « chemins partagés » sur son ban.

Projet :

L'Association Foncière de Holtzheim et la Commune Holtzheim envisagent des travaux de réfection sur le chemin d'exploitation « Stiermatt Nachtweid » faisant office de « chemin partagé » qui se situe dans la prolongation de la rue des Platanes jusqu'à la limite du ban de Oberschaeffolsheim.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Pré nivelage, fraisage, location niveleuse, location compacteur	2 892.00 TTC
- 40 Tonnes de concassé	727.20 TTC
Total :	3 619.20 TTC

Ce dernier montant pourra être diminué ou augmenté en fonction du tonnage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE de participer financièrement à ces travaux de réfection à hauteur de 50 % du total, soit 1 809.60 euros (mille huit cent neuf euros et 60 cts) arrondi à 1 810 euros.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à l'Association Foncière, celle-ci sera calculée en fonction du montant total de l'opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention y afférent.

Cette subvention est imputée à l'article 6574 du budget 2019.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-

2019-04-08 Subvention en faveur de l'ASH Football

L'ASH a acquis un tuyau d'arrosage pour un montant de 114 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'octroyer une subvention de 114 € à l'ASH FOOT à titre de l'acquisition d'un tuyau d'arrosage.

Cette subvention est imputée à l'article 6574 du budget 2019.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-

2019-04-09 Mise à disposition du complexe de la salle de la Bruche, à titre gratuit, en faveur du Tennis Club de Wolfisheim dans le cadre de l'organisation du Loto

Le complexe du tennis de Wolfisheim étant en travaux, la commune a été sollicitée par la commune de Wolfisheim, pour la mise à disposition de la salle de la Bruche pour l'organisation du loto du club de Tennis.

Cette gratuité exceptionnelle est proposée au Conseil Municipal en contre partie de la mise à disposition des chalets de Noël par Wolfisheim depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'accorder à titre exceptionnel la gratuité de la salle de la Bruche à l'association de Tennis de Wolfisheim

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-*/-

2019-04-10 Acquisition de l'immeuble du Crédit Agricole sis 13 rue de l'école à Holtzheim

Afin d'agrandir la surface disponible pour les bâtiments scolaires, périscolaire et RAM, il est suggéré de racheter l'immeuble sis au 13 rue de l'Ecole, cadastré Section 18 n° 125 avec 5.52 ares, ayant constitué l'agence du CREDIT AGRICOLE, d'ores et déjà classé à cette fin en zone UE1 dans le cadre du nouveau PLUI.

Suite aux investigations réalisées en vue de cette acquisition, l'immeuble pourrait être appréhendé par la Commune moyennant les charges et conditions suivantes :

- Modalités financières : prix net vendeur : 110.000.- € à majorer :

- de la commission d'agence à la charge de l'acquéreur s'élevant à 7.700.- € TTC ;
- d'une indemnité d'immobilisation de 1.500.- € sollicitée par le vendeur compte tenu de la demande de la Commune de reporter le paiement du prix à la charge du 1er trimestre 2020 ;

soit un montant global de **CENT DIX NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS** (119.200.- €).

- Délais :

- la régularisation de la mutation interviendrait dès le caractère définitif de la délibération du présent Conseil Municipal ;
- le paiement du prix entre les mains du vendeur interviendrait quant à lui au plus tard le 31 mars 2020.

VU les explications apportées par l'Adjointe en charge de l'urbanisme ;

Considérant que le bien à acquérir permettra un agrandissement de la surface dédiée à l'enfance, tel que prévu par le PLUI ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE l'acquisition de l'immeuble sis au 13 rue de l'Ecole, cadastré Section 18 n° 125 d'une surface de 5.52 ares pour un montant de 110 000 euros

(cent dix mille euros) majoré de de la commission d'agence à la charge de l'acquéreur s'élevant à 7.700.- € TTC et d'une indemnité d'immobilisation de 1.500.- € sollicitée par le vendeur compte tenu de la demande de la Commune de reporter le paiement du prix à la charge du premier trimestre 2020 ; soit un total global de **CENT DIX NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS** (119.200.- €) moyennant les charges et conditions ci-dessus exposées ;

DECIDE de différer le paiement du prix de vente dudit bien au premier trimestre 2020, en accord avec le vendeur.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier et tout document se rapportant à cette décision

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------